

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 2715 du 8 juin 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2013335S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2020 :

Vignot Franck NIGEND : 144487 NLS : 8 003 193

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2020 :

Deneuve Stéphane NIGEND : 133 064 NLS : 5 295 218

Frémin Mathias NIGEND : 170 460 NLS : 8 025 640

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2020 :

Molière Delphine NIGEND : 192 064 NLS : 8 040 069

Biausque Christophe NIGEND : 145 155 NLS : 8 003 808

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2020 :

Arhay Yann NIGEND : 239 807 NLS : 8 087 401

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. GUICHARD*